

280. Subvention au Conseil canadien du bien-être social, \$28,000.

Division de la santé nationale—
Services d'hygiène—

654. Services de santé des Indiens et des Esquimaux—Direction et entretien—Crédit supplémentaire, \$75,000.

Subventions à l'hygiène en général—

655. Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations—Crédit supplémentaire, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante des engagements supplémentaires n'excédant pas \$4,991,799.—\$3,000,000.

Division du Bien-être social—

656. Provision pour l'année financière 1956-1957 à l'égard d'une réduction du montant dû par la Caisse de la sécurité de la vieillesse, conformément à l'article 11 de la loi sur la sécurité de la vieillesse, représentant le montant de prêts temporaires du ministre des Finances à la Caisse, au cours de l'année financière 1955-1956 et estimé à, \$50,020,000.

Crédits spéciaux—

657. Subvention à la Conférence canadienne de la sécurité de la route, \$20,000.

658. Subvention à la succession de feu Stephen Kucher, ancien employé du ministère, soit une somme équivalente aux prestations supplémentaires de décès qui auraient été payées s'il avait été un contributeur conformément à la Partie II de la loi sur la pension du service public, \$4,500.

FIN DU VOLUME VI